



Fonds de soutien à la création littéraire

Sous réserve :

Du vote des élus lors de l'Assemblée plénière régionale du 26/03/2018
Du vote du Conseil d'Administration du Centre national du livre du 15/03/2018

[modalités]

LES OBJECTIFS

- ◆ Améliorer et faciliter les conditions d'exercice de l'activité des créateurs du domaine du livre dans un projet de création en cours ;
- ◆ répondre de manière réactive à un besoin d'investissement lié à un projet de création littéraire d'un auteur du territoire ;
- ◆ accompagner la résolution d'une difficulté en apportant une aide financière ponctuelle, limitée dans le temps et dans son montant ;
- ◆ faciliter la professionnalisation et l'autonomie des auteurs du territoire.

Dates limites de dépôt des dossiers en 2018

25 février

Deux autres dates de dépôt pour 2018 seront communiquées ultérieurement

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement pour les professionnels domiciliés dans les départements : 24, 33, 40, 47, 64

Contactez l'agence régionale ÉCLA / Ecrit Cinéma Livre Audiovisuel

Marion Colin / marion.colin@ecla.aquitaine.fr

Bât 36-37 rue des terres neuves - 33130 Bègles

05 47 50 10 00 - ecla.aquitaine.fr

--

Pour tout renseignement pour les professionnels domiciliés dans les départements : 19, 23, 87

Contactez le Centre régional du livre en Limousin

Sophie Leonard / sophie.leonard@crl-limousin.org

13 bd Victor-Hugo - 87000 Limoges

05 55 77 48 38 - www.crl-limousin.org

--

Pour tout renseignement pour les professionnels domiciliés dans les départements : 16, 17, 79, 86

Contactez le Centre du livre et de la lecture en Poitou-Charentes

Sylvia Loiseau / sylvia.loiseau@livre-poitoucharentes.org

34 place Charles VII - BP 80424 - 86011 Poitiers Cedex

05 49 88 80 05 - <http://livre-poitoucharentes.org/>

LES BÉNÉFICIAIRES

Cette aide s'adresse aux auteurs du livre – écrivains, traducteurs littéraires, illustrateurs, dessinateurs, coloristes, scénaristes de bande dessinée ou photographes – **ou aux collectifs d'auteurs** :

- ◆ ayant leur domicile principal en Nouvelle-Aquitaine ;
- ◆ ayant publié au moins 1 livre à compte d'éditeur ;
- ◆ bénéficiant d'un contrat à compte d'éditeur ou d'une lettre d'engagement pour un projet de création littéraire en cours (condition principale pour l'attribution d'une aide).
- ◆ s'ils sont salariés pour une autre activité leurs revenus seront pris en considération par le comité de sélection pour l'étude de leur demande.

Ne sont pas éligibles :

- ◆ Les auteurs non édités, autoédités, édités à compte d'auteur ;
- ◆ les auteurs n'ayant pas de contrat d'édition de leur éditeur pour projet de création en cours ;
- ◆ les auteurs ayant bénéficié de la part du Centre national du livre d'une bourse d'année sabbatique ou d'une bourse de création dans les 12 mois précédant la date de dépôt de la demande ou pour le même projet ;

◆ les auteurs ayant bénéficié de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine d'une bourse d'écriture, d'illustration ou de traduction, d'une résidence de création dotée de bourse ou d'une aide au fonds de soutien sur le territoire, dans les 2 ans précédant la date de dépôt de la demande.

PROJET ELIGIBLE

◆ Projet éligible :

// Acquisition de matériel et d'outils de travail : matériel informatique (ordinateur, tablette graphique, logiciel, scanner, imprimante, disque dur...) et tout matériel nécessaire à l'exercice habituel de la création (logiciel de création, appareil photo, matériel de dessin ou de peinture...);

// frais de documentation (seulement liés à la bonne réalisation du projet en cours) : livres, abonnements revues professionnelles, dictionnaires professionnels.

FINANCEMENT ET VERSEMENT DE L'AIDE

Montant attribuable :

- ◆ Les auteurs pourront solliciter ce fonds par une demande écrite et motivée auprès de l'agence.
- ◆ Le montant de l'aide est compris entre 400 euros minimum et 1000 euros maximum.
- ◆ L'aide ne peut être attribuée qu'une seule fois tous les 2 ans et par auteur.
- ◆ Le principe est celui du remboursement par virement bancaire, sur production de facture(s) acquittée(s) : aucune avance de frais ne sera consentie. La demande de soutien doit précéder la dépense, l'aide ne peut pas être accordé rétroactivement.

**

Clause d'engagement consécutif à l'obtention d'une bourse d'écriture et d'illustration

L'auteur ou le collectif d'auteurs bénéficiant d'une aide au titre du fonds de soutien à la création littéraire s'engage :

- à prendre contact avec l'agence régionale du livre pour un suivi approfondi,
- à informer la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat-Drac Nouvelle-Aquitaine, et l'agence régionale du livre de l'évolution du projet,
- à faire parvenir 1 exemplaire du livre à parution à la structure régionale pour le livre.

Au moment de la publication, la mention « *L'auteur de cet ouvrage a bénéficié d'une aide à la création de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Etat-Drac Nouvelle-Aquitaine* » sera apposée sur le livre édité.

PROCEDURE DE DEMANDE ET D'ATTRIBUTION

1 – Remplissez en ligne le dossier de demande de « Fonds de soutien à la création littéraire »

2 – Votre demande est instruite conjointement par l'agence pour le livre, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat-Drac Nouvelle-Aquitaine.

3 – Trois comités d'études des demandes ont lieu par an. La réponse à votre demande vous parviendra par courriel, précisant le montant attribué.

4 – A la réalisation de votre projet, vous adressez les justificatifs de dépenses à l'agence pour le livre.

5 – Remboursement dans les 3 semaines qui suivent la réception de vos justificatifs.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE

La constitution des dossiers de demande d'aide au titre du contrat de filière « Livre en Nouvelle-Aquitaine » est dématérialisée. La demande se fait en ligne sur la plateforme Limesurvey.

Votre dossier est suivi par votre interlocutrice privilégiée, en fonction de votre département.

1 – Complétez le formulaire de demande d'aide au titre du Fonds de soutien à la création littéraire

Ce formulaire regroupe les éléments nécessaires à la connaissance de votre situation professionnelle et de votre parcours d'auteurs et/ou de collectifs d'auteurs. Il permet ensuite de présenter votre projet et préciser votre situation financière. Vous pouvez à tout moment interrompre votre démarche en ligne et revenir plus tard compléter le formulaire.

2 – Pièces à joindre

En fin de formulaire, vous devez joindre plusieurs documents et pièces justificatives. Nous vous conseillons de préparer et mettre en forme (signature, scans, pdf...) ces documents à l'avance :

- **justificatif de domicile** datant de moins de deux mois ;
- **relevé d'identité bancaire** ;
- **2 lettres de saisine**, signées manuellement et adressées au président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine et au directeur des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine. Cette lettre précise le titre de votre projet, le montant de l'aide demandée, ainsi que les motivations de votre demande ;
- **note d'intention : descriptif et/ou synopsis** de votre projet en une page minimum ;
- **extraits significatifs** du travail en cours d'écriture :
 - une vingtaine de pages pour les projets littéraires ;
 - pour les illustrateurs envoi d'une maquette et d'au moins trois planches réalisées.
- **curriculum vitae** ;

- **bibliographie complète** de vos livres publiés à compte d'éditeur :
 - titre, éditeur, année de publication, genre littéraire, noms des éventuels coauteurs ;
 - le cas échéant, **copie du contrat d'édition concernant le projet** ou lettre d'intention de l'éditeur pressenti ;
 - le cas échéant, **copie de l'avis de dispense de précompte** fourni par l'AGESSA/MDA ;
 - le cas échéant, **attestation de résidence fiscale à l'étranger** ;
 - **l'attestation sur l'honneur**, certifiant de l'exactitude et de la sincérité des informations contenues dans votre dossier ;
 - **tout document que vous jugerez utile** à l'appréciation de votre demande.
-
- **Votre dernier livre publié ou sélection de l'un de vos ouvrages du même domaine littéraire que votre projet** :
 - soit au format PDF via le formulaire en ligne ;
 - soit en deux exemplaires envoyés à l'adresse :

Pour les départements 24, 33, 40, 64 et 47 : Écla / Pôle vie littéraire (bourses d'écriture), 36-37 rue des Terres Neuves, 33130 Bègles

Pour les départements 19, 23 et 87 : Centre Régional du livre en Limousin / Pôle vie littéraire (bourses d'écriture), 13 bd Victor-Hugo 87000 Limoges

Pour les départements 16, 17, 79 et 86 : Centre du livre et de la Lecture en Poitou-Charentes / Pôle vie littéraire (bourses d'écriture), 34 place Charles VII - BP 80424 - 86011 Poitiers Cedex

Accéder au formulaire de demande d'aide au titre du

Fonds de soutien à la création littéraire ICI :

<http://enquetes.ecla.aquitaine.fr/index.php/133138/lang-fr>

L'inexactitude des renseignements portés sur ce dossier conduira à l'ajournement de la demande. Pendant l'instruction du dossier, toute modification inhérente au projet devra nous être signalée dans les meilleurs délais. Tout dossier incomplet sera ajourné.

Traitement et confidentialité des données

Les données recueillies feront l'objet d'un traitement informatique permettant d'examiner votre demande. Les destinataires sont la Région Nouvelle-Aquitaine, le CLL Poitou-Charentes, le CRL en Limousin et l'agence Écla. Lors des phases de bilan et d'analyse de la situation des professionnels du livre en région, les données seront anonymisées et prises sous l'angle collectif.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Écla : ecla@ecla.aquitaine.fr, 36-37 rue des terres neuves, 33130 BÈGLES. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

TRANSMISSION ET DÉPÔT DU DOSSIER

Une fois le formulaire de demande complété et les pièces complémentaires chargées, vous validez votre demande qui est automatiquement transférée à l'agence Écla, le CRL en Limousin et le CLL Poitou-Charentes qui transmettent le dossier complet aux services instructeurs de la Région Nouvelle-Aquitaine.